

- vous pouvez utiliser l'eau pour votre hygiène personnelle, la lessive et les autres usages domestiques courants, **sauf si elle présente une couleur ou une odeur inhabituelle.**

#### *Puits privé*

Il est peu probable que l'eau d'un puits à proximité d'un plan d'eau contaminé contienne des algues bleu-vert, à moins que ce puits ne soit sujet aux infiltrations provenant de ce plan d'eau. Dans un tel cas, vous devez prendre les précautions mentionnées plus haut concernant la prise d'eau individuelle.

#### *Réseau d'aqueduc*

Vous pouvez consommer l'eau provenant du réseau d'aqueduc et l'utiliser normalement, à moins d'avis contraire.

Sans égard aux algues bleu-vert, l'eau du robinet puisée directement d'un lac, d'une rivière ou d'un ruisseau présente un risque élevé de contamination par des bactéries, des virus ou des parasites. Elle ne doit jamais être consommée, à moins d'avoir été préalablement traitée de manière appropriée pour éliminer ces microorganismes (c'est-à-dire bouillie, désinfectée, etc.).

#### **Pêche**

Vous pouvez consommer avec modération les poissons provenant d'une zone touchée. Cependant, vous devez éviter de consommer les viscères.

### QUE FAIRE SI VOUS PRÉSENTEZ DES SYMPTÔMES ?

Si vous soupçonnez que l'apparition de vos symptômes fait suite à un contact (que ce soit un contact direct prolongé ou une ingestion) avec des algues bleu-vert, vous pouvez communiquer avec le service téléphonique Info-Santé de votre région au 811. Si votre état de santé est préoccupant, vous devez consulter un médecin en précisant que vous avez été en contact avec une fleur d'eau d'algues bleu-vert.

### QUE FAIRE EN PRÉSENCE D'UN ANIMAL MALADE OU MORT ?

En présence d'un animal malade ou mort, si vous soupçonnez un lien avec la présence de fleurs d'eau d'algues bleu-vert, vous devez :

- dans le cas d'un animal domestique, veuillez appeler un vétérinaire ;
- dans le cas d'un animal sauvage, veuillez rapporter la situation à Services Québec.

### QUELLE EST LA DURÉE DES RECOMMANDATIONS ?

Ces recommandations sont valables jusqu'à 24 heures suivant la disparition de la fleur d'eau, à moins d'avis contraire des autorités publiques.

Ce papier contient 30 % de fibres recyclées après consommation.



Photo : Patrick Chevrete

# Fleur d'eau visible?

## Des précautions à prendre pour vous et votre famille



#### Services Québec

##### Par téléphone

Région de Québec : 418 644-4545  
Région de Montréal : 514 644-4545  
Ailleurs au Québec :  
1 877 644-4545 (sans frais)

##### Par Internet

[www.gouv.qc.ca](http://www.gouv.qc.ca)

Microorganismes vieux comme le monde, les algues bleu-vert, scientifiquement appelées cyanobactéries, croissent dans les plans d'eau douce ou marine. Elles jouent un rôle essentiel dans l'équilibre écologique de certains milieux aquatiques.

Il arrive toutefois que ces algues se multiplient démesurément et forment des étendues vertes ou turquoise (plus rarement rougeâtres) que l'on nomme « fleurs d'eau ». Lorsqu'elles sont présentes, certaines espèces de ces algues peuvent alors produire de façon imprévisible des toxines, qui risquent d'être dangereuses pour la santé. Se baigner dans une eau manifestement contaminée par des algues bleu-vert ou leurs toxines, ou boire de cette eau, peut occasionner des problèmes de santé. Bien qu'ils soient le plus souvent sans gravité, ces problèmes de santé peuvent devenir, dans certains cas, très sérieux.

Photo : Pierre Gauthier



## À QUOI RESSEMBLE UNE FLEUR D'EAU ?

Une fleur d'eau considérée comme préoccupante en santé publique ressemble à un déversement de peinture ou à une « soupe » de particules comparables à du brocoli, à des pois ou à des bouts fins de gazon. Les algues bleu-vert peuvent aussi former une écume visqueuse, là aussi verte ou turquoise. **Cette écume est particulièrement à risque.**

En cas de contact prolongé, vous pouvez ressentir :

- une irritation de la peau ;
- une irritation des yeux ;
- un mal de gorge.



## QUELS SONT LES RISQUES ?

Les effets sur la santé peuvent survenir après avoir bu de l'eau manifestement contaminée par une fleur d'eau (ou l'ayant été récemment). Ils peuvent aussi apparaître à la suite d'un contact prolongé avec cette eau, notamment à l'occasion de la baignade ou de la pratique d'autres activités nautiques et aquatiques. Ces effets sont le plus souvent de courte durée et sans conséquence grave. Par contre, l'ingestion d'une eau avec des concentrations élevées de toxines pourrait avoir des répercussions sérieuses. Toutefois, très peu de cas graves ont été rapportés en Amérique du Nord.

À noter que ces symptômes peuvent être causés par d'autres facteurs que les algues bleu-vert. Par exemple, ils peuvent être dus à la présence dans l'eau de matières fécales (gastroentérite) ou de petites larves appelées « cercaires » (dermatite du baigneur).

## QUE FAIRE EN PRÉSENCE D'UNE FLEUR D'EAU D'ALGUES BLEU-VERT ?

En présence d'une eau manifestement contaminée par une fleur d'eau d'algues bleu-vert (eau très colorée ou l'ayant été moins de 24 heures auparavant), vous devez prendre les précautions indiquées ci-dessous.

- **Éloignez les jeunes enfants du secteur contaminé (eau et rivage). N'ayant pas conscience du danger, ils sont plus susceptibles de jouer dans les fleurs d'eau ou l'écume ;**
- Évitez de laisser votre animal domestique jouer ou boire dans cette eau ;
- S'il y a eu immersion accidentelle, prenez une douche et rincez bien votre maillot de bain avec de l'eau du robinet.

## QUELS SONT LES PRINCIPAUX SYMPTÔMES ?

En cas d'ingestion, vous pouvez souffrir :

- de maux de ventre ;
- de vomissements ;
- de diarrhée ;
- de maux de tête ;
- de fièvre.

### **Baignade et autres activités nautiques et aquatiques (kayak, voile, planche à voile, ski nautique, motomarine) :**

- Évitez le contact direct et prolongé avec la fleur d'eau visible ou à proximité de celle-ci, surtout en présence de l'écume (les combinaisons de plongée ne protègent pas la peau); le secteur contaminé d'une plage publique doit être fermé ;

Dans les secteurs d'un plan d'eau qui ne sont pas atteints par une fleur d'eau visible d'algues bleu-vert, on peut poursuivre sans problème la baignade et les autres activités nautiques et aquatiques.

### **Eau du robinet**

#### *Prise d'eau individuelle*

Si une fleur d'eau d'algues bleu-vert manifestement visible se trouve à proximité de votre prise d'eau individuelle :

- vous devez éviter d'utiliser l'eau pour boire, préparer des boissons ou des glaçons et pour préparer ou cuire des aliments (ATTENTION : BOUILLIR L'EAU N'ÉLIMINE PAS LES TOXINES) ;